

V ERSAILLES ENVIRONNEMENT ET INITIATIVE



Siège : 26, rue St Médéric - 78000 – VERSAILLES
Tél : 01 39 53 19 48 - Courriel : assocvei@reseaux.net ou gbguy@club-internet.fr

Bulletin d'information N° 3 - Septembre 2007

Dans ce numéro :

- Editorial, le mot de la Présidente.
- Assemblée générale 2007
- Agenda 21
- V.E.I en forêt
- Propreté : éducation ou bâton ?
- Voiture propre ?

Editorial : Démocratie de proximité.

La vie associative, comme un ruisseau, connaît des hauts et des bas, avec des moments d'investissement forts (ZAC, rond point Rd 91, démarrage du plan vélo), mais aussi des moments d'investissements plus discrets et cependant "chronophages" lorsqu'il faut siéger régulièrement dans des groupes de travail alors qu'on n'est jamais assuré des résultats : ce fut un peu le cas ces derniers mois, avec l'"Agenda 21" ou les réunions circulations douces, ainsi que pour certains d'entre nous -merci à eux- l'assistance régulière aux conseils de quartier ou municipaux, qui permet une VEI-LLE

VEI s'implique mais aussi invite ses adhérents à s'impliquer, dans les dossiers qui touchent à la proximité et l'environnement, tout en s'efforçant d'apporter modestement un meilleur accès à l'information "technique" en

matière d'aménagements pour voir ou résident les réelles possibilités d'amélioration.

Trop de personnes ignorent encore ce que signifie enquête publique, concertation ou consultation, commissaire enquêteur, et pourtant la tendance est là -appuyée par des textes européens d'ailleurs - : de plus en plus, une implication directe des individus et des associations, par l'accès à la connaissance des projets, puis par la possibilité d'émettre un avis sur ces derniers. Ils ont des répercussions sur notre vie quotidienne, même s'ils sont parfois complexes à décrypter, alors autant s'atteler à la chose.

Heureusement le contact, souvent très sympathique, avec les autres associations montre que les thèmes abordés par VEI correspondent à des soucis bien réels, et permet de se rappeler-si

on l'oubliait- que les résultats sont parfois très longs à obtenir, d'où l'intérêt des "structures" associatives et aussi celui de faire le lien entre elles.

N'oublions pas la détente, et le plaisir de découvrir ensemble, avec un "autre œil", des paysages alentour. Que ce soit la forêt de Versailles, le Parc, ou ses environs.

Si en effet toutes les nouvelles technologies permettent d'avoir accès à de multiples informations et accélèrent le temps, il faut en garder un peu et sortir dehors, pour savoir "œil éveillé et raison garder"...

Anne-Boisroux-Jay



L'association n'a pas de gros besoins financiers, mais sans votre participation elle ne peut pas vivre ! La cotisation annuelle est depuis 2001, de 10 € : si ce n'est déjà fait pouvez vous la régulariser par chèque à l'ordre de V.E.I. ?

Merci de votre fidélité.

"Agenda 21" et VEI

Dès décembre 2006, VEI évoquait le "Développement Durable", l'Agenda 21 de Versailles et notre questionnement d'association à ce sujet. Si d'autres associations ont rapidement jeté l'éponge, nous et beaucoup de nos concitoyens, individuellement, ont continué à suivre.

A ce jour, la ville, sous forme d'un document largement diffusé (50 000 exemplaires !) a retenu 5 orientations, dont la première est : "**Se déplacer autrement**" thème dont nous nous préoccupons beaucoup depuis notre création, qui est aussi celui qui a rassemblé le plus de participants lors des Ateliers "Agenda 21". Autres orientations retenues : " Préserver le milieu de vie ", " Accroître les solidarités ", " Construire une ville pour tous " " Etre exemplaires ensemble ». Reconnaissons-le, la plupart des propositions issues des ateliers sont pertinentes et alléchantes.

Mais, pour le moment, l'absence d'une quelconque programmation des actions correspondantes, comme de la création du suivi peuvent laisser rêveur...

La vraie question est donc tout simplement : cet agenda sera-t-il suivi de résultats concrets ?

A titre d'exemple, pour l'atelier N° 1 "Se déplacer autrement", la plupart des propositions ne sont pas nouvelles, elles ne font que reprendre les demandes exprimées depuis 2002 par le groupe de travail sur les circulations douces auquel nous participons...

Et si des réalisations existent, grâce aux techniciens de la mairie qui se succèdent, pour nous la lenteur, la faiblesse voire parfois l'incohérence de certains des aménagements démontrent clairement une insuffisante implication des élus de la Ville dans ce dossier : **l'Agenda 21**, réveillera-t-il les endormis ?

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 6 mars 2007

VEI a tenu son assemblée générale statutaire le 6 mars 2007 à la Maison de Quartier Saint Louis. Quatorze personnes étaient présentes, six, représentées par un pouvoir. G.Mezzadri, Maire-adjoint en charge de l'Environnement s'est excusé.

A 20h 45, Anne BOISROUX-JAY, Présidente, passe à l'examen de l'ordre du jour en commençant par le **rapport moral**. Pour cela elle fait une relecture du projet associatif dans les domaines de l'environnement, de la participation du public aux décisions d'aménagement et des initiatives prises ou à prendre.

Les actions pour la **qualité de l'environnement** sont évoquées : propreté toujours aléatoire, améliorations pour les espaces verts. Dans le domaine des **transports et de la circulation** il reste beaucoup à faire malgré les réponses positives du Maire à nos courriers, réponses non suivies d'effets. Des résultats partiels, mais lents, dans le domaine des pistes cyclables, VEI est présente dans la commission municipale des "circulations douces".

La **participation du public** se décline par la participation désormais acquise, mais sous conditions, du public aux conseils de quartier. Plusieurs membres de l'association ont suivi l'élaboration d'un "Agenda 21" pour la Ville : résultats pour le moment en demi-teinte...à suivre.

Des **initiatives** prises ou à prendre dans le domaine des sorties, pédestres ou en bicyclette. Des contacts inter-associatifs se font plus nombreux chaque année sur des thèmes communs. Adhérents et autres associations sont les deux points d'appui sur lequel nous continuerons à nous appuyer. **Mis aux voix, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.**

Christine BARRAL, Trésorière de l'association, présente ensuite le **rapport financier** qui présente au 6 mars 2007, un solde positif de 235,16 €. **Mis aux voix, le rapport financier est approuvé à l'unanimité .**

Après les remerciements de la Présidente aux participants et le traditionnel " pot de l'amitié" la séance est levée vers 22 h 45..



V.E.I dans les colzas fleuris de la plaine de Versailles, le 22 avril dernier..



Balade ONF : forêt de Versailles et changements climatiques



Juste après un orage important qui a d'ailleurs troublé la braderie locale et copieusement imbibé les premiers arrivés, nous nous sommes retrouvés le dimanche 13 mai 2007,

devant le très vieux chêne du plateau St Martin avec F. Simmonet, de l'ONF, qui gère cette partie de la forêt domaniale de Versailles; des adhérents de Vélo Buc se sont joints à nous.

Le thème était: "**Forêt et changement climatique**"

Même si le changement climatique s'observe sur le long terme, des effets sont visibles sur les arbres dès que la sécheresse ou la chaleur persistent, et nous avons pu constater cet effet sur des arbres que nous avons regardés ensemble les années antérieures;

* *le vieux chêne du plateau* (ci-dessus) est désormais en mauvais état et devient dangereux: il a peut-être souffert de la tempête de 1999, mais aussi de la canicule de 2003: il devra être coupé ou élagué en "totem".

* *les hêtres en bordure de plateau* qui avaient été maintenus n'ont pas non plus résisté à la canicule et à la sécheresse et devront être supprimés cet automne. Le hêtre a d'une manière générale du mal à résister à la sécheresse, et c'est pourquoi les forestiers en France, songent déjà- par précaution - à d'autres plantations:

En foresterie, il faut prévoir très longtemps à l'avance : les plantations feuillues d'aujourd'hui seront à récolter dans 100 ans...

* *les jeunes chênes replantés après la tempête* ont résisté: il s'agit d'une variété (le chêne sessile) qui craint moins la sécheresse qu'une variété souvent utilisée. (Pédonculée)



*observation du jour : le coup de vent de midi a fait tomber quelques branches anciennes heureusement hors du chemin : il faut se rendre compte que dans la gestion courante d'un bois périurbain, il faut aussi trouver l'équilibre entre la sécurité du promeneur et le maintien de vieux arbres propices à la petite faune (insectes notamment). **L'influence du réchauffement est perceptible tout près de Versailles, et engendre des effets irréversibles sur la végétation !**

Effet de serre et progrès automobile :

A l'occasion de l'assemblée générale, exposé de Luc serre "

induit : il rappelle l'origine de ce gaz et ses effets. MT) est imputable à l'homme, c'est cette fraction par tous. Différents documents sont projetés, constructeurs automobiles - sans chauvinisme placée- pour limiter les rejets (24 % des 534 rejetait 175 g/Km de CO² n'en rejette plus en recherche des nouvelles énergies, mais il semble de beaux jours devant lui malgré que d'autres séduisantes, (véhicule électrique et sa pile à combustible) ne peuvent économiquement aboutir actuellement.. On se reverra sur ces sujets ... ! (cf. ci-dessous)



BOURGEOIS concernant l'émission de CO² et "l'effet de

Si seulement 5 % de la production mondiale de CO² (534 qui engendre les phénomènes climatiques maintenant admis les participants notent les remarquables efforts des les chiffres montrent que la France est bien MT) des véhicules : un moteur Diesel qui, en 1995, 2003 que 150 g/Km. Le débat s'engage sur la que - par défaut - le moteur à explosion ait encore solutions, prêtes de longue date, et autrement

Activités à venir :

- **Jeudi 13 septembre 2007**, 18h30 devant le grand Trianon, rencontre dans le Parc de Versailles avec Alain BARATON.

- **Dimanche 7 octobre 2007** : Pique nique et ballade en vélo autour de Versailles. Départ depuis le siège

- **Mardi 27 novembre ,20h30**, exposé sur le thème " Automobile et lutte contre la pollution", Maison de Quartier St Louis, rue Royale.

Propreté : " Persuader, nettoyer.. ou sanctionner ? "

Rappelons d'abord que la *collecte des déchets* est du ressort du Grand Parc et que la municipalité est responsable de la *propreté des trottoirs et chaussées*.

Depuis sa création l'association VEI s'efforce de rencontrer les responsables et de proposer des améliorations pour la propreté, qui ne progresse pas à grande vitesse. Tout de même un frémissement puisque la Ville reconnaît désormais le problème en déclarant vouloir déclencher un " plan propreté ", une sensibilisation, une campagne de médiation nouvelle, davantage de poubelles de rue, preuve que quelque chose ne va pas..

En effet, malgré l'enquête de satisfaction de la ville, les remarques négatives des versillais sont nombreuses.

Quant aux observations précises des associations, dont VEI, elles démontrent

- qu'il existe des " zones à problème ", toujours les mêmes et bien connues des élus ...
- que l'incivilité (dépôts sauvages, maitres négligents, poubelles de rue bourrées.. de sacs poubelles) est souvent en cause
- que le nettoyage est parfois insuffisant, ou mal ciblé (brossage, pulvérisation)

Bref, Versailles ville mondialement connue, n'est pas une ville propre

Brièvement :

Circulations douces : les réunions - auxquelles nous participons - se poursuivent avec les services de la Ville, au 3^e trimestre

Les progrès à noter : contresens cyclables programmés et inscrits à l'agenda 21, quelques sas supplémentaires - promis depuis 2002 - sont apparus. Des pistes sur les trottoirs du Bd du Roi sont prévues.

Le Conseil Général 78 - qui semble maintenant s'intéresser aux circulations douces- va entreprendre d'ici à la fin de cette année des travaux interdisant le stationnement des voitures sur la piste cyclable entre les grilles de l'Orangerie et des Matelots, le long de la RD 10. C'est une très ancienne revendication de VEI (et d'autres).

Manque toujours : l'aménagement des carrefours dangereux, la continuité des itinéraires entre quartiers ; la sécurisation des vélos : gares, écoles ; lycées et lieux publics en général.

Conseils de Quartier :

Ils vivent leur dernière séance : la loi prévoit l'interruption de leur fonctionnement six mois avant les élections municipales prévues en mars 2008. Sur demande de plusieurs associations - dont VEI- le maire-adjoint en charge de leur fonctionnement devrait

Cependant, la Ville informe les habitants depuis longtemps sur ce thème, et a déjà développé un système de nettoyage de motos-crottes fort coûteux. Mais nettoyer toujours plus, l'exerce à ses limites surtout pour une ville qui prétend n'y consacrer que de faibles budgets

Si la Ville décide de passer du " curatif " (nettoyer plus et mieux) au " préventif ", il est probable que cela n'aura pas d'effet sur les incivilités, qui doivent de l'avis de...*presque tous*, y compris de nombreux propriétaires de chiens, être sanctionnées. Un ou deux exemples suffiraient peut-être.

Toujours repousser cette responsabilité, c'est laisser s'installer de vrais troubles de voisinage, qui eux-mêmes créent des tensions entre riverains. Bref si le principe de la médiation est bon, il n'est pas sur qu'il mène à des résultats intéressants, us les éternels récalcitrants, **enfin, ne vouloir contrarier personne ne fait pas forcément gagner une élection !**

PS : une incohérence d'ailleurs dans les textes municipaux fait porter la charge du nettoyage des caniveaux sur les riverains tout en tolérant les déjections canines dans les mêmes caniveaux. !!Les textes aussi ont besoin d'être nettoyés !

En attendant si vous souhaitez poubelle de rue ou nettoyage supplémentaires.. Faites le savoir ! présenter une "charte" - ou un " règlement intérieur" permettant de gommer - entre autres- les différences de fonctionnement d'un quartier à l'autre.

L'adjoint concerné s'est appuyé sur une enquête, sous forme de questionnaire, faites auprès des actuels conseillers pour recueillir leur avis sur le fonctionnement actuel et futur. On peut regretter que ce questionnaire n'ait pas été publié et que cet aspect de la démocratie de proximité n'ait pas donné lieu à débat.

Suivant ces nouvelles modalités de futurs conseillers devraient être élus et désignés à l'automne 2008 : espérons qu'ils ne seront pas élus avec 2% des voix comme leurs défunts prédécesseurs...

